REPUBLIQUE FRANÇAISE ********

DEPARTEMENT - REGION DE LA GUADELOUPE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 25 Juin 2024 Date de la convocation : 19 Juin 2024

Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2024-06-67/7

Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical en date du 04 juin 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

L	ISTE DES DELEGUES	PRESENTS	EXCUSES NON REPRESENTES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
i N	1. Jean-Louis FRANCISQUE (Président)	Х			
	Ime Myriam BROSIUS (Première vice-présidente)	Х			
	1. Jean BARDAIL (Deuxième vice-président)	X	8		
	I. Alain LEON (Membre du Bureau)	Х		7	****
5 N	1. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)		- 4.700	X	842.323
6 N	Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X			
7 N	1. Henri YACOU (Membre du Bureau)	Х			
	1. Thierry ABELLI (Délégué)	Х		-	
9 M	I. Héric ANDRE (Délégué)	Х		191	
	Ime Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	125 W 1	Х		,
	I. Adrien BARON (Délégué)	X-7 300/N		Х	
12 N	I. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	Х			
13 N	I. Ary CHALUS (Délégué)	8922500000000000000000000000000000000000		X	
	1. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)			X	
	I. Edouard DELTA (Délégué)	X			
	I. Philippe DEZAC (Délégué)	X			
	1. Justin DESSOUT (Délégué)			X	
18 N	I. Camille ELIZABETH (Délégué)	X			
19 M	Ime Maddly GARGAR (Délégué)	Х			
	Ime Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)			Х	
	I. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X			
	Ime Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X	000000000000000000000000000000000000000		
	I. Ferdy LOUISY (Délégué)			X	
	1. Rosan RAUZDUEL	Х			
	1. David MONTOUT (Délégué)			X	8528
	I. Blaise MORNAL (Délégué)		ĺ	X	
	I. Jules OTTO (Délégué)			X	
	lme Nicole SINIVASSIN (Délégué)	X			
N	I. Jean-Claude MALO, Président de la Commission de surveillance	Х			

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame M. GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU le procès-verbal du Comité syndical du 04 juin 2024.

Considérant la présentation du procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 04 juin 2024.

Le Comité syndical, Ouï le rapport du Président Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents DECIDE :

NOMBRE DE VOTANTS : 17					
POUR	CONTRE	ABSTENTION			
17	0	0			

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 04 juin 2024 tel que joint à la présente ;

ARTICLE 2 : DE DONNER au Président ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président, le Directeur Général Délégué et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

LE PRESIDENT

Jean-Louis FRANCISQUE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, AR-Sous-Préfecturepsit Point la Préfet dans un délai de deux méiste compilée des cutobilée ation, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être suisi par l'application informatique « Télégecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

971-903001121-20240709-5-AU Réception par le Préfet : 09-07-2024

Publication le : 16-07-2024